

## Neuer Avis:



### Mesure d'interdiction temporaire

---

En raison d'un accumulation exceptionnelle de sédiments au niveau de l'étranglement, la pratique de la plongée souterraine est **temporairement interdite au delà de la vasque de Saint-Sauveur.**

De plus, il est rappelé que le **stationnement de véhicules est interdit** au delà de ce panneau (une aire a été aménagée à cet effet à 50 m sur votre droite)

Merci de votre compréhension !